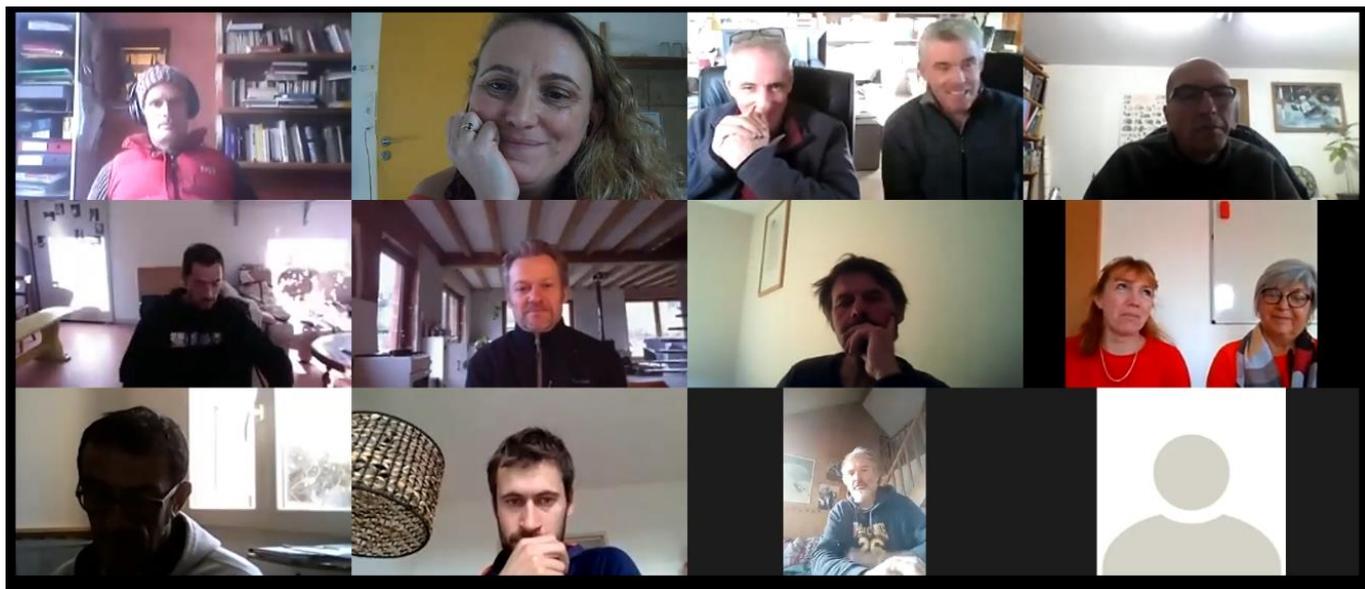




Assemblée Générale SNGP-CKDA - SNP-AEE



Visio Zoom
Du 01 au 04/12/2020

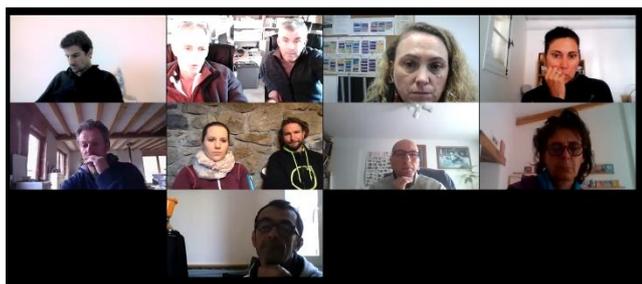




Table des matières

Intro	3
Compte-rendu de l'assemblée générale commune du SNGP-CKDA et du SNP-AEE	4
• Conseil de lecture	4
• Dates et lieu	4
• Rapporteurs-es	4
• Présents et représentés du SNP-AEE	4
• Présents et représentés du SNGP-CKDA	4
Rapports moraux Mercredi 02 décembre, 14h	5
• Compte-rendu de l'AG ordinaire SNP-AEE	5
• Ouverture AG extraordinaire Rapport moral de la Présidente du SNP-AEE	5
• Compte-rendu de l'AG ordinaire SNGP-CKDA	6
• Ouverture de l'AG extraordinaire Rapport moral du Président SNGP-CKDA	6
Validation 2019 : CR et rapports financiers Mercredi 02 décembre, 14h	7
• Approbation du compte-rendu de l'AG 2019 du SNGP-CKDA	7
• Approbation du compte-rendu de l'AG 2019 du SNP-AEE	7
• Approbation du rapport financier des comptes définitifs exercice 2019 SNGP-CKDA	7
• Approbation du rapport financier des comptes définitifs exercices 2019 SNP-AEE	8
Les adhésions Rapports 2020 Mercredi 02 décembre, 14h	99
• Stabilité des adhérents	9
• Une année marquée par la COVID mais pas que ?	9
• Typologie des adhérents	10
• Zoom sur les individuelles accident	10
• Options choisies par rapport au total adhérent	11
• Les adhérents par départements	11
Budgets prévisionnels Mercredi 02 décembre, 14h	12
• Budget prévisionnel 2020 SNGP CKDA	12
• Budget prévisionnel 2020 SNP AEE	12
• Budget prévisionnel 2021 SNGP CKDA	13
• Chiffre d'affaires Résultats, et Trésorerie	13
• La répartition du budget	14
Assurance & accidentologie Jeudi 03 décembre, 14h	15
• L'intervention du cabinet d'assurance HESSE	15
Développement adhésion & services Mercredi 02 décembre, 16h	17
Site Internet Jeudi 03 décembre, 9h	19
• Présentation du nouveau site Internet par Adèle de GAMUZA	19
• Nouveau nom de domaine, projet logos	21
L'accès aux sites de pratique Jeudi 03 décembre, 11h	22
• Accès aux rivières et à la mer	22
Atelier 1 Règles fiscales Jeudi 03 décembre, 16h	24
• Fiche technique « Concurrence entre Associations et Entreprises » validée par un expert-comptable	24
Atelier 2 : Animation des syndicats Jeudi 03 décembre, 17h	24
• Comment optimiser le fonctionnement du syndicat (antenne et représentation locale circulation de l'information) ?	24

Les votes <i>Vendredi 04 décembre</i>	25
• Vote pour l'adhésion 2021 au même tarif que 2020 (167 €)	25
• Vote pour l'adhésion ½ tarif après le 31-08 (comme la réduction de fin d'année de la cotisation assurance déjà en place)	25
• Vote pour l'adhésion ½ tarif pour la 1 ^{ère} année d'exercice salarié ou indépendant (personne n'ayant jamais exercé)	25
• Vote pour donner mandat pour un recours contre les CQP	25
• Vote pour valider l'exploration du TP	25
• Vote pour valider la création de l'association Pro-APN	25
• Vote pour les élections SNGP-CKDA	25
• Vote pour les élections SNP AEE	25

Annexes

Spéciale DOM-TOM <i>Mardi 01 décembre, 14h</i>	26
• Etaient présents	26
• Petit tour de table	26
• Les échanges	26
• Election correspondant local DOM-TOM	28
Fiche Technique	29
Concurrence associations et entreprises	29
• Sa gestion est-elle désintéressée ?	29
• Son activité lucrative concurrence-t-elle le secteur commercial ?	29
• L'association concurrence-t-elle une entreprise ?	30

Intro

Les travaux d'assemblées générales communes SNGP-CKDA / SNP-AEE se sont déroulés du 02 au 04 décembre dernier en visio conférence, la COVID-19 oblige !

Ce nouvel outil, pour bon nombre d'entre nous, nous a permis de mener à bien les travaux annuels d'AG avec de nouvelles têtes et de nouvelles régions représentées.

La visio nous a obligé à tenir des horaires fixes, en présentiel nous pouvions plus facilement prolonger ou abroger selon les sujets. Ce faisant l'ordre du jour a été restreint et, de ce fait, tous les sujets annoncés ont été traités. Comme quoi la COVID-19 a du bon !

L'AG 2020 temps annuel fort de nos syndicats (comme toutes les AG depuis 30 ans !) n'a pas dérogé à la règle ; échanges, débats, partages d'expériences et de connaissances, élections, votes des mandats et de directions.

Retrouvez dans ce compte rendu « les aventures de l'AG 2020 » !



Compte-rendu de l'assemblée générale commune du SNGP-CKDA et du SNP-AEE



Conseil de lecture

Le ou les logos à côté des titres et des sous titres indiquent si c'est une information propre aux deux syndicats ou si elle relève spécifiquement de l'un ou de l'autre.



Dates et lieu

Du mardi 01 au vendredi 04 Décembre 2020 en mode visio.



Rapporteurs-es

Fanny FERNANDEZ, Béatrice BESSON, Valérie FREMONT, Didier MASSOT, Thomas PASCAL.



Présents et représentés du SNP-AEE

Béatrice BESSON, Thomas PASCAL, Didier MASSOT, Jeff BLERVAQUE, Manon LUNEAU, Kellie POURE, Patricia AZNAR, Magali FAUGERES, Claire PECHEUR et Sylvie KEMPF sont présents.

Colin BORIE est représenté.



Présents et représentés du SNGP-CKDA

Thomas PASCAL, Didier MASSOT, Jeff BLERVAQUE, Hervé BERTHIER, Jérémy COLOMBET, Pascal PROUST, Rémi WIELGOSIK, Pierrick SEPTEMBRE, Loïc VIRIQUE, Maxime RAUX, Michel BELOUIN, Marie et Thomas LEGEAY, Henri LICOINE, Stéphane BROUTE, Cédric BLANCHARD, Mael PACE, Romuald VIALE, Laurent BESSE, Christophe CRAMPE et Fabien ROCHETTE sont présents.

Fabien ROCHETTE, Michel BELOUIN, Henri LICOINE et Christophe CRAMPE sont représentés au moment des votes.

Rapports moraux

Mercredi 02 décembre, 14h



Compte-rendu de l'AG ordinaire SNP-AEE

Didier MASSOT du SNP AEE ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 6 présents. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, il est prononcé la clôture de l'AG ordinaire et l'ouverture de l'AG extraordinaire conformément aux statuts.



Ouverture AG extraordinaire Rapport moral des Présidentes du SNP-AEE

Quelle exceptionnelle année 2020 avec la propagation planétaire de ce nouvel organisme vivant !!

Cette année nous a incités à sortir de nos zones de confort et nous a poussés dans nos retranchements. Nous avons dû adapter nos activités professionnelles et composer avec l'incertitude. L'exercice de nos activités à l'extérieur a été soumis à de nombreux interdits dont les contours et les définitions n'ont pas toujours été très clairs. Malgré tout le syndicat a essayé de s'adapter, de proposer une information aidante et continué à soutenir ses adhérents. Grâce notamment à l'arrivée de Fanny Fernandez et à son rôle de coordination du SNP-AEE

Dans ce quotidien bouleversé, reste l'immuable cycle du vivant apportant son lot d'émerveillements, de petits bonheurs et de grandes joies. Ces petites attentions aux pépites de la nature, nous ont permises de nous réinventer et nous force à croire qu'il est plus que jamais nécessaire de continuer d'œuvrer pour la reconnaissance de nos pratiques du dehors.

2020 c'est aussi l'arrivée de nouveaux adhérents pour le syndicat et l'élection d'une nouvelle présidente par intérim.

Du mouvement et de la vie.

Béatrice BESSON & Manon LUNEAU

Mot de Didier MASSOT, SNP-AEE

Bonjour à tous et à toutes,

Cette année COVID-19 nous aura arrêté en plein vol alors que nous avons lancé un projet de plaquette et une formation à la commercialisation en Ardèche avec un bureau d'étude pour le dernier weekend de mars. De ce fait la dynamique lancée lors des journées de travail de janvier à Marcihac dans le lot sont tombés à l'eau et nous étions un peu sidérés.

Chacun s'est retrouvé à la recherche de solutions.

Nous avons vécu confiné et puis au mois de juin et surtout juillet et août les activités sont reparties à toute allure. On constata une fréquentation incroyable, les vacanciers s'étant déplacés en masse en recherche de contact avec la nature.

Ce fut très bien pour un certain nombre d'entre nous, mais pas bien du tout pour tout ceux qui travaillaient avec des centres d'hébergement qui n'ont finalement pas ouvert car les séjours n'avaient pas été vendus et les équipes d'encadrants pas recrutés.

Avec le recul j'ai constaté que ce sont les indépendants qui ont pu rebondir avec la clientèle de passage alors que pour les autres en statuts salariés cela a été plus dur, pour beaucoup ce fut le chômage partiel. Les colonies apprenantes.

Compte-rendu de l'AG ordinaire SNGP-CKDA

Le président du SNGP-CKDA ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 10 présents. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

Ouverture de l'AG extraordinaire **Rapport moral du Président SNGP-CKDA**

Thomas remercie tous ceux qui participent à l'AG il rappelle que c'est la 30^{ème} AG et que, le petit noyau des débuts, a su grandir et mettre en œuvre des politiques sur des bases solides avec des actions qui ont du sens.

AG spéciale COVID, la première en visio conférence, merci d'être indulgent pour l'organisation. Espérons que le côté convivial sera vite de retour et que nous pourrons fêter dès que possible en présentiel nos 30 ans autour d'une bonne collation !

2020 aura vu le lancement d'un poste de coordinatrice pour nous accompagner dans les services aux adhérents et l'accompagnement des projets de développement du syndicat. Pour son baptême du feu Fanny a eu fort à faire avec le suivi des mesures (pas toujours bien claires) prises par le gouvernement.

Nous avons dépensé beaucoup d'énergie au printemps pour essayer de s'adapter au mieux au confinement avec la mise en place d'un dispositif spécial d'adhésion et de souscription à l'assurance.

Cela a été épique avec l'application des gestes barrières et des masques pour nos activités, une certaine cacophonie a régné du côté du gouvernement, du ministère des sports et des fédérations.

Pour une partie d'entre vous le début de saison a été perdu, en revanche, les mois de juillet et d'août ont été si dynamiques qu'ils ont, en bon nombre d'endroit, permis de rattraper les pertes du printemps. D'autres ont complètement abandonné l'année 2020 et sont allés chercher du travail ailleurs en nous donnant rendez-vous en 2021.

La COVID-19 a entraîné une baisse conséquente du nombre d'adhérents (60 adhésions brutes en moins) et par conséquent de nos ressources propres (8 000 € par rapport à 2019). Nous sommes revenus au même niveau qu'il y a 5 ans !

Par ailleurs nous avons une bonne santé financière avec une trésorerie disponible confortable pour mener nos projets.

Nous avons recruté Fanny FERNANDEZ au poste de coordinatrice sur un contrat de 2 jours par semaine de mars à septembre que nous avons augmenté à 4 jours depuis. Cette période a permis la découverte du SNGP-CKDA et du SNP-AEE. Durant ce printemps Fanny a lancé 2 enquêtes, une sur le métier et une autre sur les conséquences de la COVID-19. Elle a travaillé sur les outils de communication, le chantier du site internet et l'amélioration de la relation avec les adhérents. Notamment la plateforme full web d'adhésion qui sera mise en œuvre courant 2021, avec la rénovation de notre base de données. Ce dispositif permettra d'adhérer en ligne et d'être immédiatement assuré avec l'envoi de l'attestation.

Fanny a suivi le projet en cours d'élaboration de l'association Pro-APN, structure qui permettra de traiter à terme tous les services et projets communs des 2 syndicats. Ce dispositif donnera la possibilité d'accueillir d'autres syndicats.

Quelques « surprises » avec le projet de la FFCK de s'intéresser au monde professionnel par la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) raft et nage en eau vive. Pour cela la FFCK a visité certaines bases pendant et après la saison et lancé un projet d'un « forum pro » tout cela sans aucun contact avec le SNGP-CKDA (nous l'avons appris par vous). Dans la profession de foi de l'équipe dirigeante de la FFCK il est bien noté que la fédération au regard d'une baisse annoncée des fonds publics vise à développer un secteur formation afin d'améliorer ses ressources.

Une victoire notable en Ardèche avec le jugement du tribunal administratif de Lyon qui confirme que le raft est désormais possible dans tout le département du 07 y compris dans la réserve nationale des gorges de l'Ardèche ! Bravo à l'équipe locale qui a su résister durant tant d'année. Il est bon de rappeler que la FFCK nous a rejoint dans la dernière ligne droite. Pour mémoire le raft était interdit sur la quasi-totalité de l'Ardèche et ce, sans fondement aucun, vous pouviez utiliser des embarcations collectives comme les krafts ou des canoës à 10 places à la condition que ces bateaux ne soient pas gonflables (en fait, c'est un secret pour personne que des ardéchois influents ne voulaient pas de cette embarcation !). Il faudra rester vigilant à ce que cette marotte ne revienne pas sous une autre forme.

Thomas PASCAL

Validation 2019 : CR et rapports financiers

Mercredi 02 décembre, 14h

 **Approbation du compte-rendu de l'AG 2019 du SNGP-CKDA**
Aucune objection verbale ou écrite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

 **Approbation du compte-rendu de l'AG 2019 du SNP-AEE**
Aucune objection verbale ou écrite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

 **Approbation du rapport financier des comptes définitifs
exercice 2019 SNGP-CKDA**

 **Bilan et compte de résultat 2019 (Valérie)**

ACTIF		PASSIF	
Valeur matériel	1 131,89	Capitaux	73 033,40
Stock	407,20	Résultat	31 245,83
Créances	-	Dettes	5 774,50
CCP	-	Pdts perçus avance	1 219,00
CE	106 218,06		
BRED	3 515,58		
TOTAL	111 272,73	TOTAL	111 272,73

DEPENSES		RECETTES	
Administratif	19 544,07	Cotisations SNGP CKDA / SNP AEE	67 636,00
Juridique	11 570,00	Reversements cotisations SNPAEE	-2 850,00
Déplacements Missions Jurys	2 928,08	Participation dossiers fonds	-
Sous-traitance presta, activités, loc	675,00	Participation assurance	-
Comm & site internet	1 432,02		
Conseil	-	Autres produits	2 608,99
Résultat si Bénéfice	31 245,83	Résultat si Perte	
TOTAL	67 394,99	TOTAL	67 394,99

2019 : Bénéfice 31 245,83 €, trésorerie environ 111 273,73€. Les résultats sont bons, nos dépenses sont maîtrisées. Le syndicat affiche une bonne santé.

Aucune objection verbale ou écrite, le compte de résultat 2019 est adopté à l'unanimité.



Approbation du rapport financier des comptes définitifs exercices 2019 SNP-AEE



Bilan et compte de résultat 2019 (Valérie)

ACTIF		PASSIF	
Créances	5 100,00	Résultats antérieur	5842,34
Caisse d'épargne	2 385,49	Résultat	1643,15
		Dettes	0,00
		Pdts perçus avance	
TOTAL	7 485,49	TOTAL	7485,49

DEPENSES		RECETTES	
Dons, cadeaux, pourboires	-	Adhésions SNPAEE	2 850,00
Sous-traitance hébergement et repas	632,45		
Frais bancaires	115,20		
Voyages, déplacements	459,20		
TOTAL CHARGES	1 206,85	TOTAL PRODUITS	2 850,00
Résultat	1 643,15		
TOTAL	2 850,00		2850,00

2019 : Bénéfice 1 643,15 €, trésorerie environ 5 000€. Les résultats sont constants, nos dépenses sont maîtrisées.

Aucune objection verbale ou écrite, le compte de résultat 2019 est adopté à l'unanimité.

Les adhésions Rapports 2020

Mercredi 02 décembre, 14h



Stabilité des adhérents

19 adhésions (idem 2019, 4 en 2017, 15 en 2018) et 16 produits d'assurance dont :

- 15 avec une RC en catégorie 0 (randonnée pédestre),
- 1 avec une RC en catégorie 1 (vélo).

22 adhésions de solidarité du SNGP-CKDA (67 en 2019, 34 en 2018) qui fait monter le nombre d'adhérent à 41 (86 en 2019, 49 en 2018).



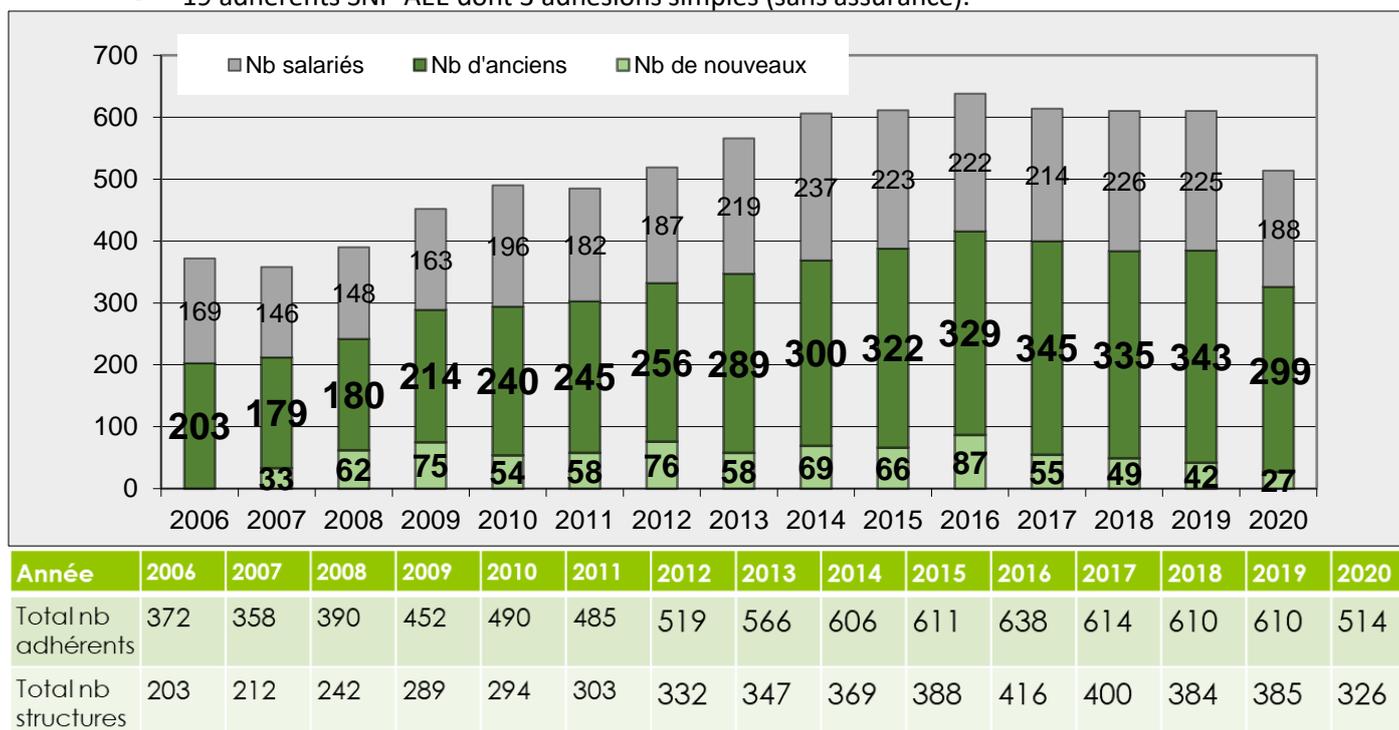
Une année marquée par la COVID mais pas que ?

Depuis 2017 les adhésions sont en baisse. Cette année la baisse est plus visible en partie à cause de la crise sanitaire. Cependant, au vu des années précédentes et des conclusions de l'enquête socio-économique, on ne peut que constater que la COVID n'est pas seule responsable.

Avec l'année incertaine qui approche, c'est donc un gros défi qui est lancé aux syndicats.

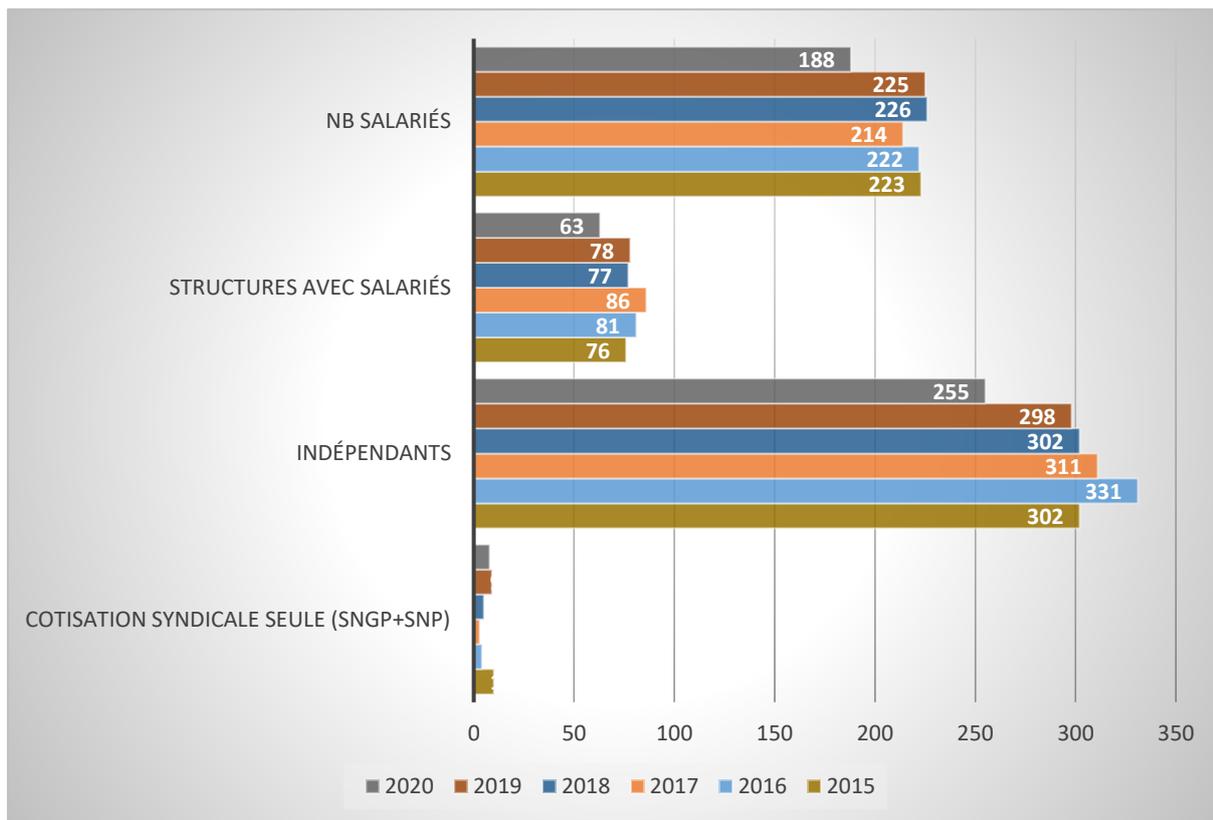
326 adhérents répartis comme suit :

- 307 adhérents SNGP-CKDA dont 4 adhésions simples (sans assurance).
- 19 adhérents SNP-AEE dont 3 adhésions simples (sans assurance).

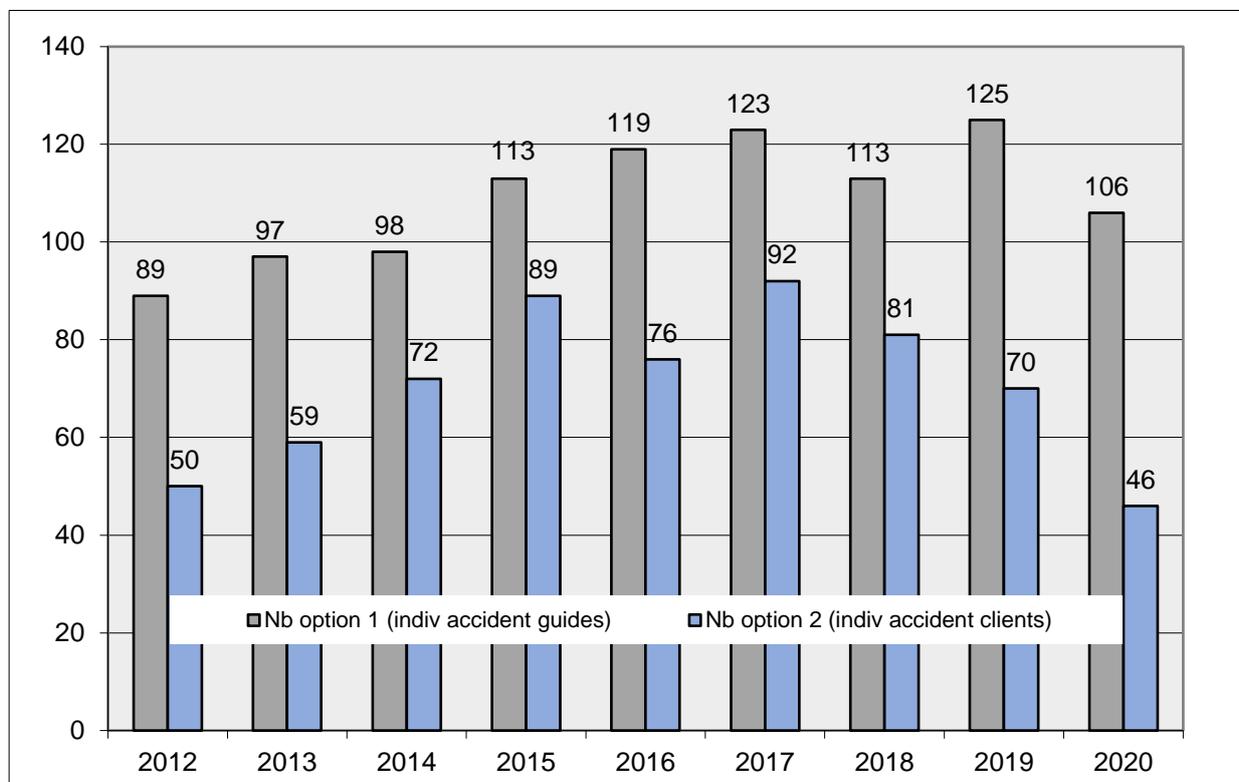




Typologie des adhérents

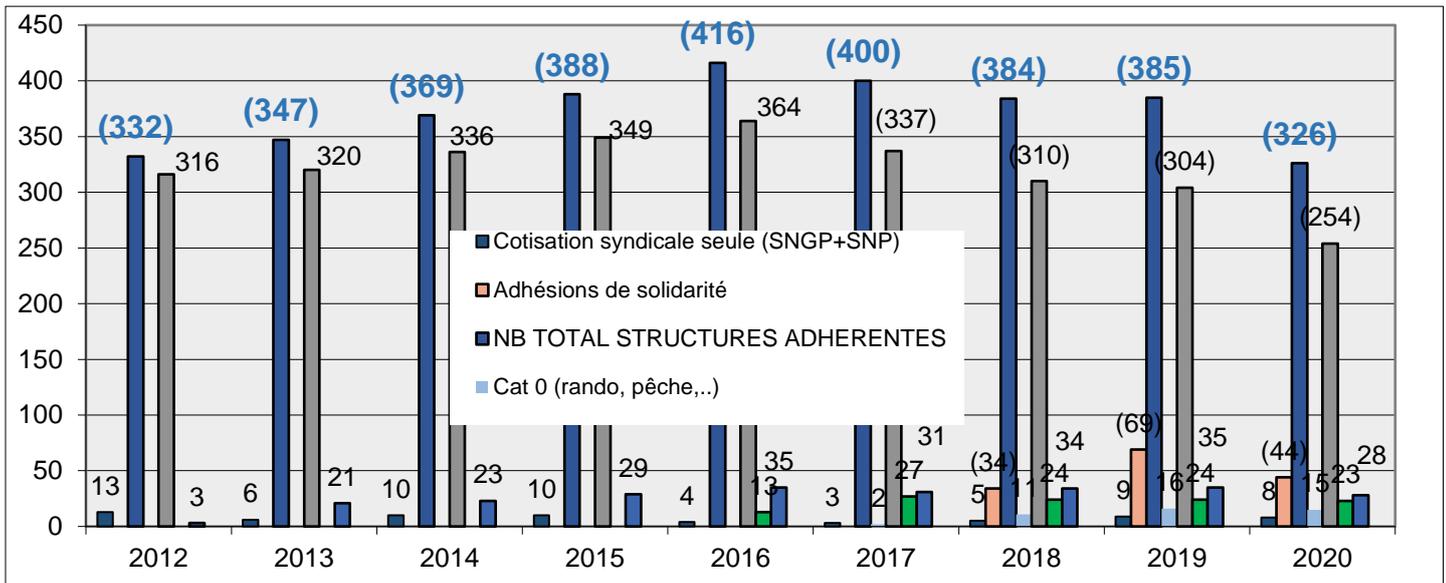


Zoom sur les individuelles accident

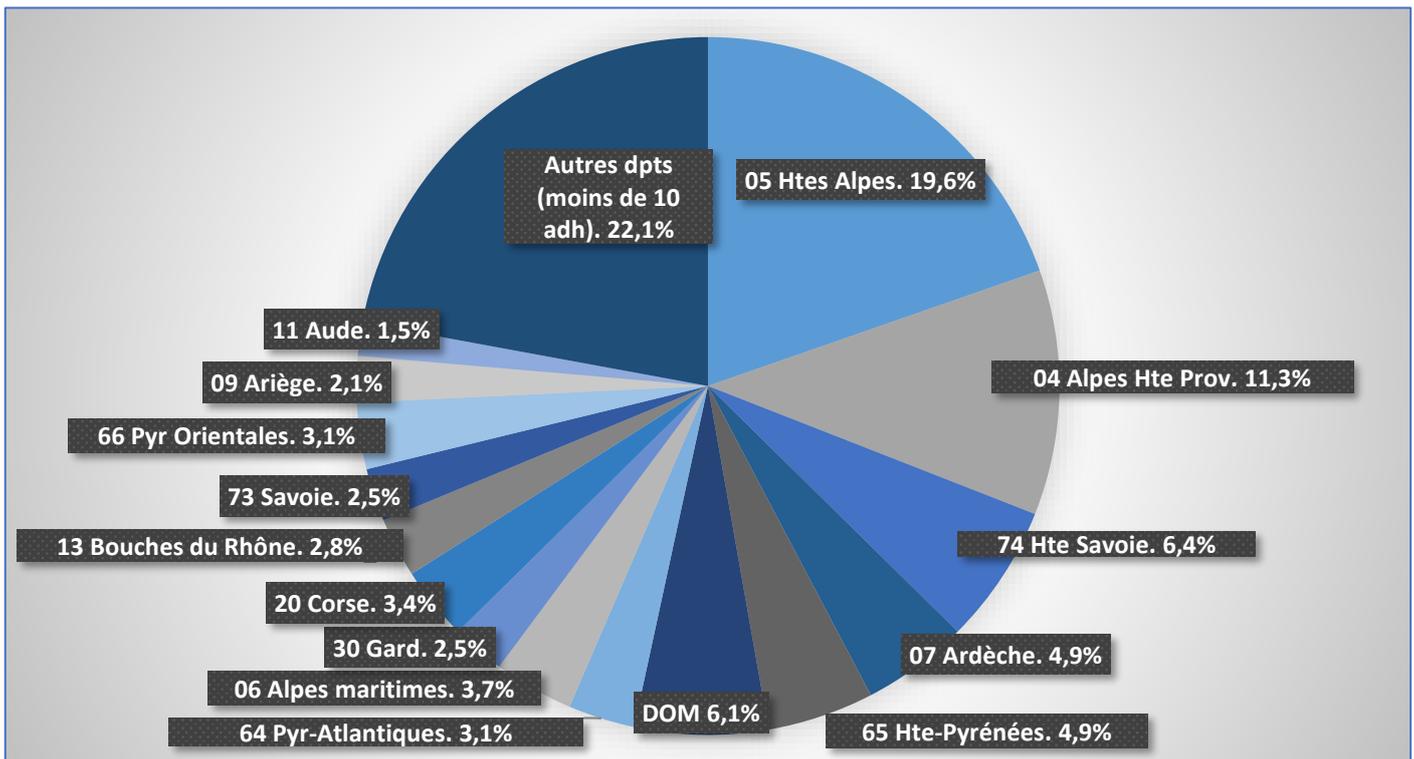




Options choisies par rapport au total adhérent



Les adhérents par départements



	2019	2020		2019	2020		2019	2020
05 Hautes Alpes	74	64	65 Hautes-Pyrénées	18	16	30 Gard	11	8
04 Alpes Haute Provence	35	37	97 DOM	16	20	20 Corse	11	11
74 Haute Savoie	32	21	64 Pyrénées-Atlantiques	14	10	13 Bouches du Rhône	11	9
07 Ardèche	24	16	06 Alpes maritimes	13	12	73 Savoie	10	8
66 Pyrénées Orientales	10	10	11 Aude	6	5	Autres dpts (moins de 10 adh)	91	72
							385	326

Budgets prévisionnels

Mercredi 02 décembre, 14h

Budget prévisionnel 2020 SNGP CKDA

DEPENSES			RECETTES		
	2019	2020		2019	2020
Dons, cadeaux, pourboires	-	25,00	Cotisations SNGP CKDA / SNP AEE	67 636,00	54 701,00
Assurance adhérent	134 227,50	115 941,50	Reversements cotisations SNPAEE	- 2 850,00	-
Fournitures adm	1 121,13	1 111,34	Cotisations Assureur	134 227,50	115 941,50
Sous-traitance moniteurs	475,00	-	Ventes produits (livrets sécu, fest'o vive, t	2 471,66	-
Sous-traitance adm	14 867,50	14 450,50	Participation assurance		
Sous-traitance conseil	-	1 200,00			
Sous-traitance site internet	1 107,00	3 525,00	Produits Bancaires / OD Profits	137,33	33,06
Sous-traitance prestation	200,00				
Frais Assurance	997,26	690,00			
Publicité	325,02	-			
Honoraires	11 570,00	2 520,00			
Téléphone	440,76	634,72			
Frais postaux	852,60	914,84			
Frais bancaires	417,67	419,21			
Voyages, déplacements	1 247,37	113,30			
Missions, réceptions	1 680,71	255,49			
Formation du personnel		280,00			
OD Pertes	469,85	86,05			
Dotations aux amortissements	377,30	578,17			
Salaires		6 844,24			
Charges Salariales		2 731,77			
Résultat (bénéfice)	31 245,82	18 354,43	Résultat (déficit)		
TOTAUX	201 622,49	170 675,56	TOTAUX	201 622,49	170 675,56

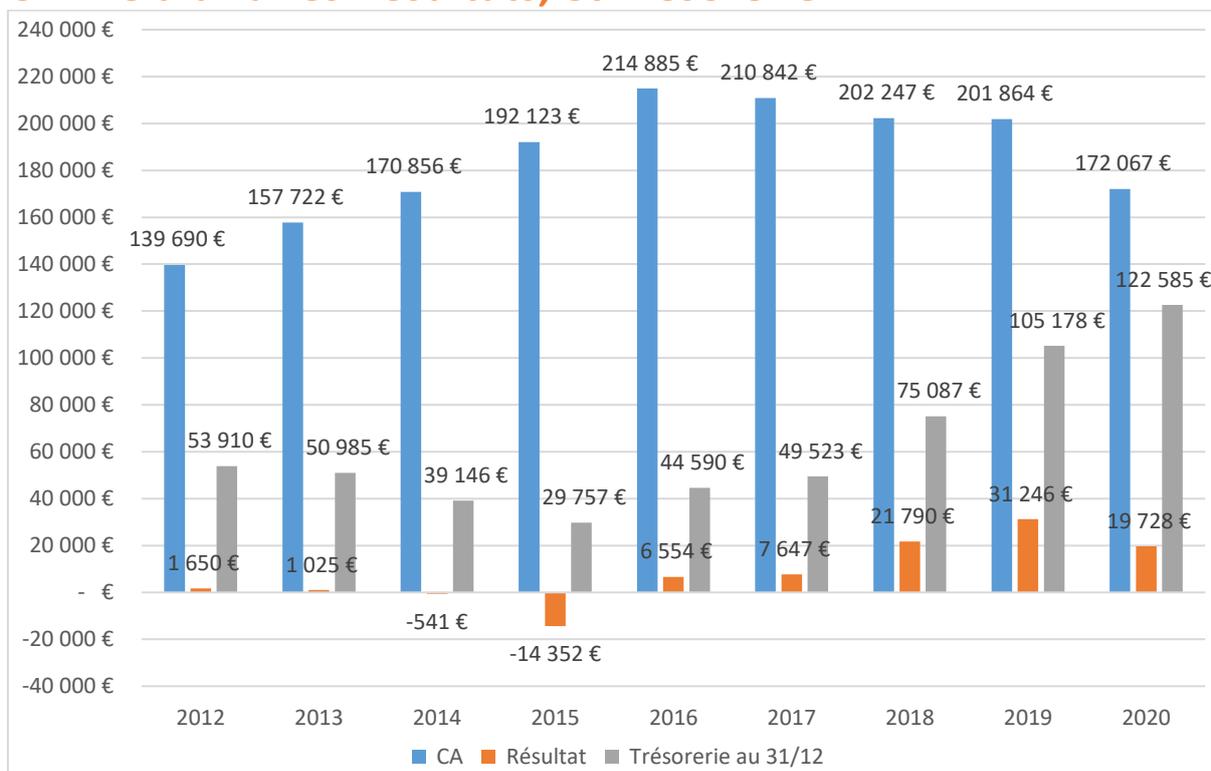
Budget prévisionnel 2020 SNP AEE

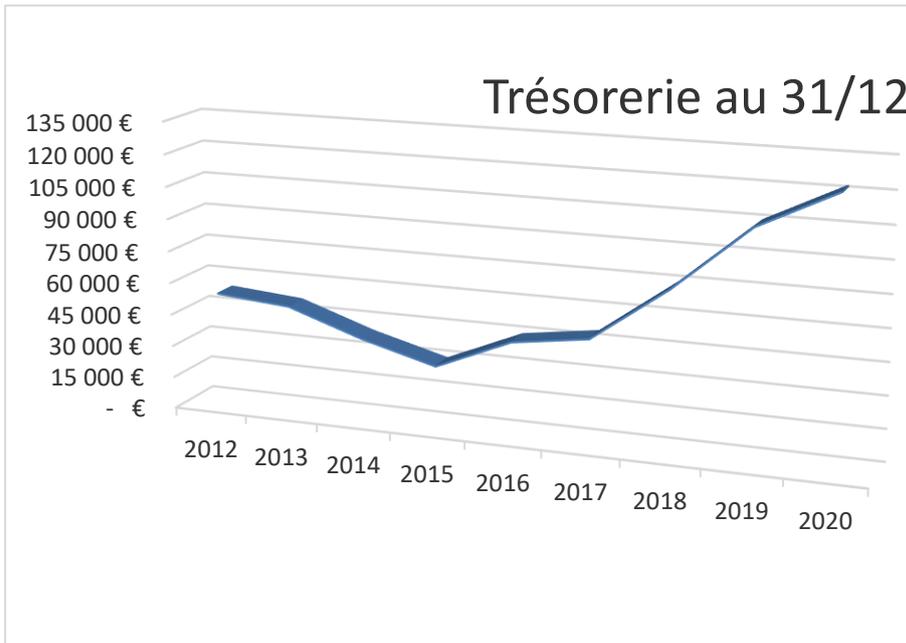
DEPENSES			RECETTES		
	2019	2020		2019	2020
Sous-traitance hébergement et repas	632,45	175,12	Adhésions SNPAEE	2 850,00	2 766,50
Sous-traitance site internet	-	94,00	Dons		
Frais bancaires	115,20	117,26			
Voyages, déplacements	459,20	146,74			
Résultat (bénéfice)	1 643,15	2 233,38	Résultat (déficit)		
TOTAUX	2 850,00	2 766,50	TOTAUX	2 850,00	2 766,50

Budget prévisionnel 2021 SNGP CKDA

DEPENSES				RECETTES			
	2019	2020	2021		2019	2020	2021
Dons, cadeaux, pourboires	-	25,00	12,5	Cotisations SNGP CKDA	64 786,00	54 701,00	59 743,50
Assurance adhérent	134 227,50	115 941,50	125 084,50	Cotisations Assureur	134 227,50	115 941,50	125 084,50
Fournitures adm	1 121,13	1 111,34	1 116,24	SNPAEE	-2 850,00	0,00	-1 425,00
Sous-traitance jury	-	-	0,00	Participation dossiers fonds	0,00	0,00	0,00
Sous-traitance moniteurs	475,00	-	237,50	Ventes produits	2 471,66	0,00	0,00
Sous-traitance réunions	-	-	0,00	MAD jurys	0,00	0,00	0,00
Sous-traitance adm	14 867,50	14 450,50	12 000,00	Participation assurance	0,00	0,00	0,00
Sous-traitance conseil	-	1 200,00	600,00	Profits	0,00	0,00	0,00
Sous-traitance site internet	1 107,00	3 525,00	3 000,00				
Sous-traitance prestation	200,00	-	0,00				
Frais Assurance	997,26	690,00	843,63				
Publicité	325,02	-	1 500,00				
Honoraires	11 570,00	2 520,00	7 045,00				
Téléphone	440,76	634,72	537,74				
Frais postaux	852,60	914,84	883,72				
Frais bancaires	417,67	419,21	418,44				
Locations diverses	-	-	0,00				
Voyages, déplacements	1 247,37	113,30	1 500,00				
Missions, réceptions	1 680,71	255,49	3 500,00				
Formation du personnel	-	280,00	0,00				
OD Pertes	469,85	86,05	0,00				
Dotations aux amortissements	377,30	578,17	477,73				
Salaires	-	6 844,24	12 929,52				
Charges Salariales	-	2 731,77	4 950,00				
Mutuelle	12,00	36,00	144,00				
Provision Augmentat° sal brut Coordo Adh CCN			1 866,00				
Résultat (bénéfice)	29 123,12	18 354,43	4 756,48	Résultat (déficit)			
TOTAUX	201 622,49	170 675,56	183403,00	TOTAUX	201 622,49	170 675,56	183 403,00

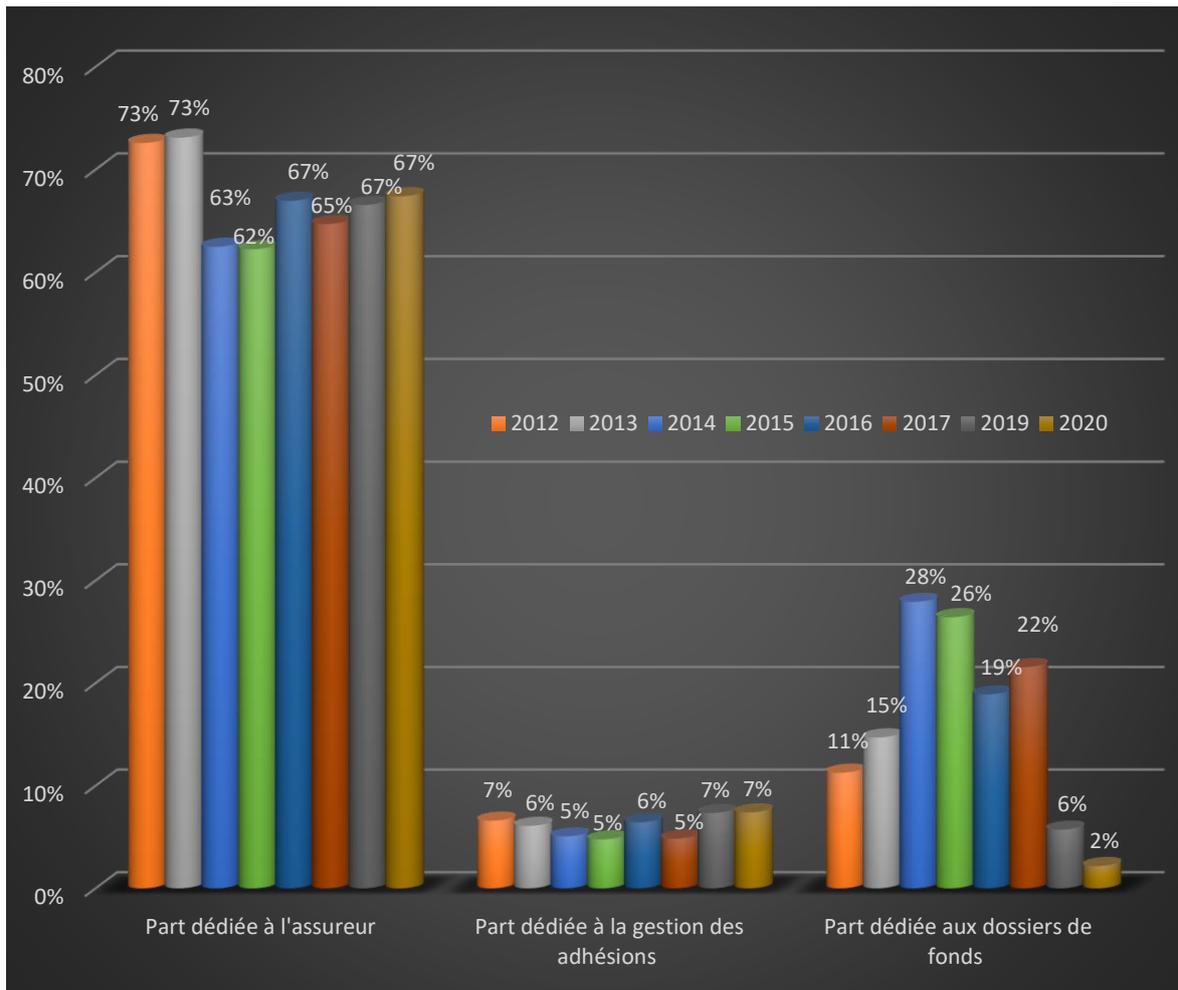
Chiffre d'affaires Résultats, et Trésorerie





La répartition du budget

Notre budget est consacré pour l'essentiel à l'assurance, on peut observer une très forte baisse des dépenses sur les dossiers de fonds en 2019 & 2020.



Assurance & accidentologie

Jeudi 03 décembre, 14h



L'intervention du cabinet d'assurance HESSE

Jean-François et Florian HESSE ont fait le tour de la situation des sinistres. Globalement la saison s'est bien déroulée et il n'y a pas eu d'accident qui mettrait en cause l'existence de notre contrat.

En revanche, ils ont annoncé une augmentation de 8% du coût de l'assurance, et forcément, en cette année difficile, elle a été très mal accueillie !



Les accidents

En 2020, 66 déclarations d'accident dont 33 en rafting et 21 interventions des secours. Pas d'accident déclaré en SUP, ni en VTT.

Mémo déclarations d'accident :

- 2016 : 69 accidents dont 39 en rafting
- 2017 : 64 accidents dont 29 en rafting
- 2018 : 67 accidents dont 33 en rafting (18 avec secours)
- 2019 : 72 accidents dont 44 en rafting (22 avec secours)

Activités	2019	2020
Rafting	44	33
Nage en eau-vive	8	7
Randonnée aquatique	0	7
Canyoning	10	7
Canoë air boat	0	4
Randonnée pédestre	1	3
CK rivière	5	2
Grimpe d'arbre	1	0
Total	72	66

Les sinistres les plus courants sont : entorses (cheville, genou, ...), douleurs ou trauma (toutes parties du corps confondues), fractures et luxations.

	NB total	rafting	NEV	Rando aqua	canorraft	canyoning	Canoë Air boat gonflable	Rando pédestre	CK rivière
Arcade ouverte	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Choc au nez	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Choc crâne	2	1	1	0	0	0	0	0	0
Choc genou	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Contusion, hématome, coupure	4	2	1	0	1	0	0	0	0
Coup entre-jambe	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Décès	2	1	0	1	0	0	0	0	0
Dent cassée	3	1	0	0	1	1	0	0	0
Douleur cervicales	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Douleur coccyx, lombaires	2	1	0	1	0	0	0	0	0
Douleur dos, côte, hanche, épaule	5	3	0	0	1	0	0	0	1
Douleur ou trauma bras, main, poignet	4	3	1	0	0	0	0	0	0
Douleur ou trauma jambe, genou, pied, cheville	11	8	1	0	0	0	1	0	1
Entorse cou	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Entorse genou, cheville	10	0	0	3	0	2	2	3	0
Fracture main ou doigt	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Fracture malléole	5	2	0	1	0	1	1	0	0
Fracture péroné	2	1	0	0	1	0	0	0	0
Fracture vertèbre	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Luxation épaule	5	3	1	1	0	0	0	0	0
Malaise	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Plaie ouverte	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Tendon d'Achille	1	1	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	66	33	7	7	5	5	4	3	2



En bref

Les débats ont tourné autour de l'augmentation de 8% annoncée ainsi que les différences de prix (et de garanties) avec les autres contrats d'assurance d'Allianz avec d'autres syndicats (SIM par exemple). Par ailleurs il a été précisé que :

- Le cabinet HESSE accuserait réception du chaque dossier de déclaration d'accident pour l'exercice 2021 car nous n'avions pas de confirmation et donc nous n'étions pas sûr que le dossier soit bien réceptionné. Il s'est aussi engagé à nous tenir informé des étapes du traitement de ce dernier.
- Nous travaillerons sur la simplification de la lecture des contrats & des options.
- Nous simplifierons la lecture du bulletin d'adhésion sans faire d'impair.
- Il fallait mettre en évidence que le matériel n'est pas assuré.

Développement adhésion & services

Mercredi 02 décembre, 16h



Adhésion, Pro-APN, portail & carte interactive, vitrine des adhérent·e·s, partenariats, parrainages & fidélité



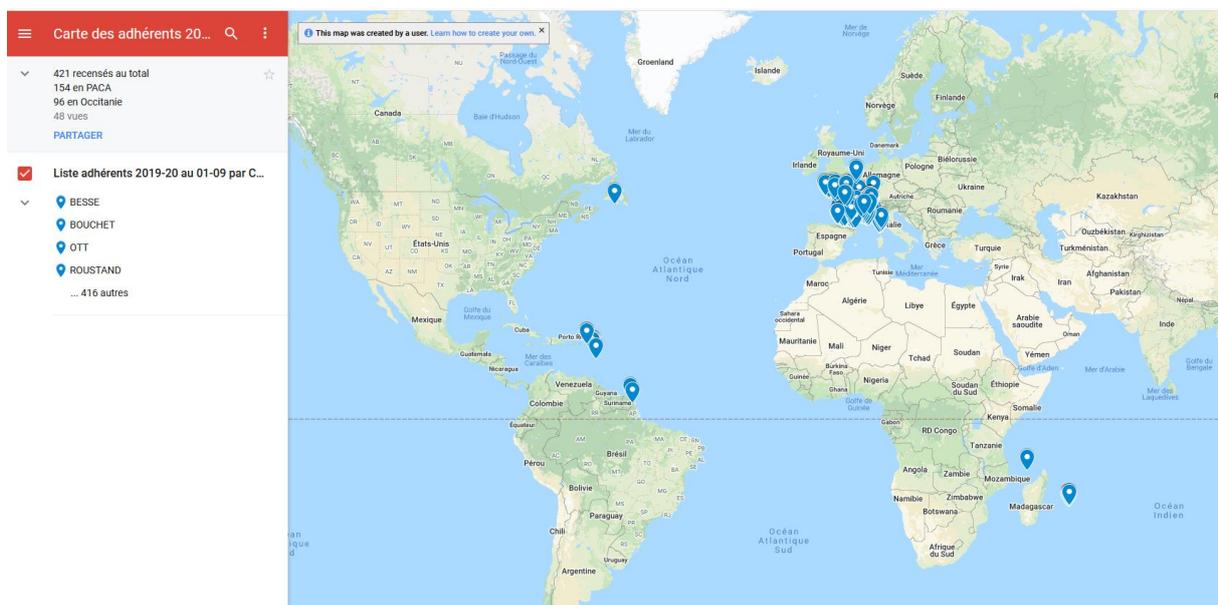
Projet Association Pro-APN

La création de l'association Pro-APN permettra de partager tout ce qui est commun entre le SNP-AEE et le SNGP-CKDA. Pro-APN pourrait contribuer à conduire d'autres projets en augmentant nos champs d'action, par exemple elle autoriserait l'accès à des subventions publiques pour des actions de promotions de nos métiers, cette association étant ouverte elle pourrait aussi potentiellement accueillir d'autres syndicats.



Carte interactive, portail/vitrine des adhérent·e·s

Nous avons déjà créé la carte interactive, nous aimerions la développer afin de la rendre plus précise, sympathique et dynamique. Pour cela nous avons besoin de votre contribution, nous reviendrons vers vous en temps voulu ! Une fois cette étape terminée nous travaillerons sur un portail/vitrine.



Partenariats

Il a été confirmé l'importance des partenaires. Nous allons tenter de démarcher des enseignes sportives ou publicitaires.



Centres de formation

Nous allons relancer les centres de formation pour venir présenter le syndicat.



Parrainage & fidélité

Il a été exploré plusieurs pistes sur une ligne de beaux vêtements qui font plaisir à porter, nous regarderons aussi du côté des goodies utiles.



Diplômes, projet CQP, titre pro « aqua rando ou coasteering »



Titre pro « aqua rando ou coasteering »

Cette activité correspond à de la rando aquatique en bord de mer. Au regard du savoir-faire exigé pour tous les diplômés CKDA, il est clair que pour faire du coasteering il faut savoir nager en eau libre (c'est notre cas) et savoir grimper sur des rochers pour sauter en pleine eau (c'est notre cas aussi et c'est très régulièrement pratiqué). Le syndicat assure ces activités pour tous les diplômés ayant la prérogative nage, nous considérons que la nage en eau-vive avec palme est plus technique et complexe que la nage en eau calme sans palme (qui peut le plus, peut le moins).



Projet CQP raft et nage en eau-vive

Alors que la FFCK avait progressivement délaissé les activités de nage (attribution par le ministère des sports de la délégation de la nage en eau-vive de la FFCK à la FFESSM), de raft, de randonnée aquatique et de canyoning (attribution par le ministère des sports de la délégation du canyon à la FFME) il a fallu défendre ces disciplines associées comme faisant partie de nos capacités et prérogatives contre l'avis du ministère des sports et sans le soutien de la FFCK.

Il y a donc eu un étonnement, une vraie surprise de voir la fédération revenir dans le jeu de la formation sur des pratiques qu'elle n'avait pas défendu au moment où la délégation ou le maintien comme activité fédérale était encore possible.

Après le changement du titre de la FFCK devenu fédération des « sports de pagaies », la fédération a récupéré la délégation du raft. Désormais elle va plus loin en proposant la mise en place d'une formation professionnelle à un CQP raft et nage en eau-vive. Au passage on peut regretter que ceux qui ont défendu ces disciplines associées contre vents et marées pendant plus de 10 années n'aient pas été associés à la démarches !

Quelque part c'est un bon signe que la FFCK revienne dans des domaines qu'elle n'aurait jamais dû abandonner mais que de temps et d'énergies perdues !

Le président du SNGP-CKDA a constaté qu'on détaillait déjà le poste de travail de ce CQP alors que les interrogations sur les données de l'enquête métier annonçant qu'il manquait de cadre en raft et en nage n'était que des affirmations sans réels fondements avec des chiffres farfelus.

Tout pousse à croire que la FFCK passera aux forceps ce CQP. Pourtant nous ne sommes pas persuadés que ce CQP soit la bonne réponse au manque de professionnels. Et, si les stades d'eau-vive, manquent d'encadrants, il nous semble que ce sont les BP et les DE qui devraient d'abord y répondre.

Dans le dossier de ce CQP la FFCK tergiverse sur les mots : « enseignement, animation ou encadrement » en présentant le CQP comme un simple accompagnant qui ne fait pas d'enseignement !? Comment pourrait-on faire descendre des personnes en raft ou en nage une portion de rivière sans donner un minimum de conseils techniques ?

De notre point de vue il ne faut pas venir empiéter sur les BP et les DE CKDA. A l'heure actuelle toutes les activités CKDA sont largement couvertes par les diplômes existants et, pour finir, ce nouveau CQP contribuerait à rendre encore plus illisible la filière des certifications CKDA.

Avec un CQP raft et nage et un CQP moniteur de CK, tous propriétés de la FFCK, la fédération pourrait couvrir la totalité du champ professionnel de l'eau calme à la classe 3 en rivière. Cette situation pourrait déboucher sur un monopole de la FFCK car elle serait en mesure de bousculer le champ de la formation professionnelle au niveau 4. Nous considérons que la FFCK largement bénéficiaire de subventions d'état sous formes de budget de fonctionnement et de personnels mis à disposition ne devrait pas venir concurrencer le secteur de la formation.

Après échange et vote il est donné mandat au bureau de suivre ce projet de CQP et de prendre toutes les décisions visant à ne pas déséquilibrer la filière de formation CKDA de niveau 4.

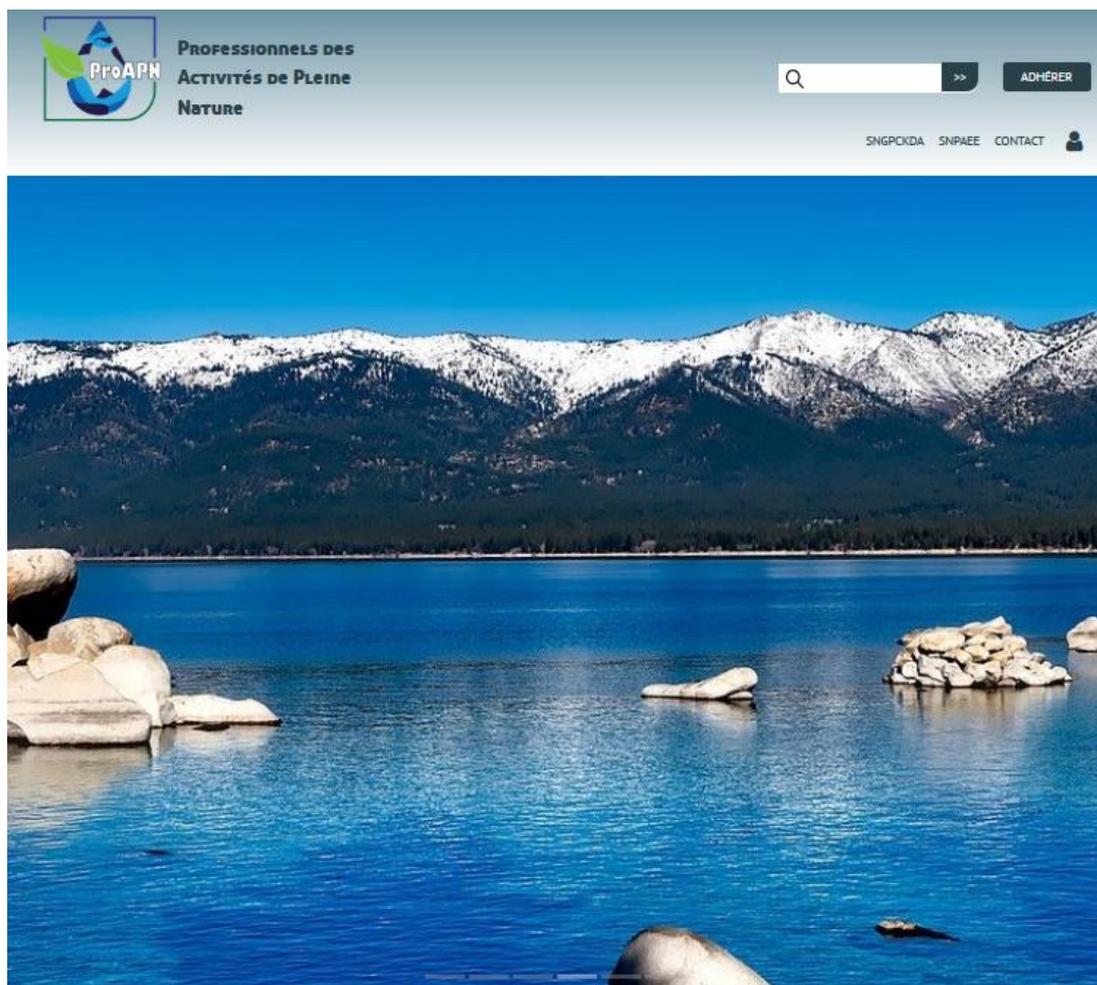
Site Internet

Jeudi 03 décembre, 9h



Présentation du nouveau site Internet par Adèle de GAMUZA

Il reste un gros travail d'ajouts et de tri de contenus. Nous réfléchissons sur une mise en ligne dans l'état et de travailler sur l'esthétisme et le contenu en récupérant les avis et propositions de tous.



Présentation du concept PROAPN

Bienvenue sur le site des professionnels des activités de pleine nature (PROAPN)

Le texte de présentation de PROAPN

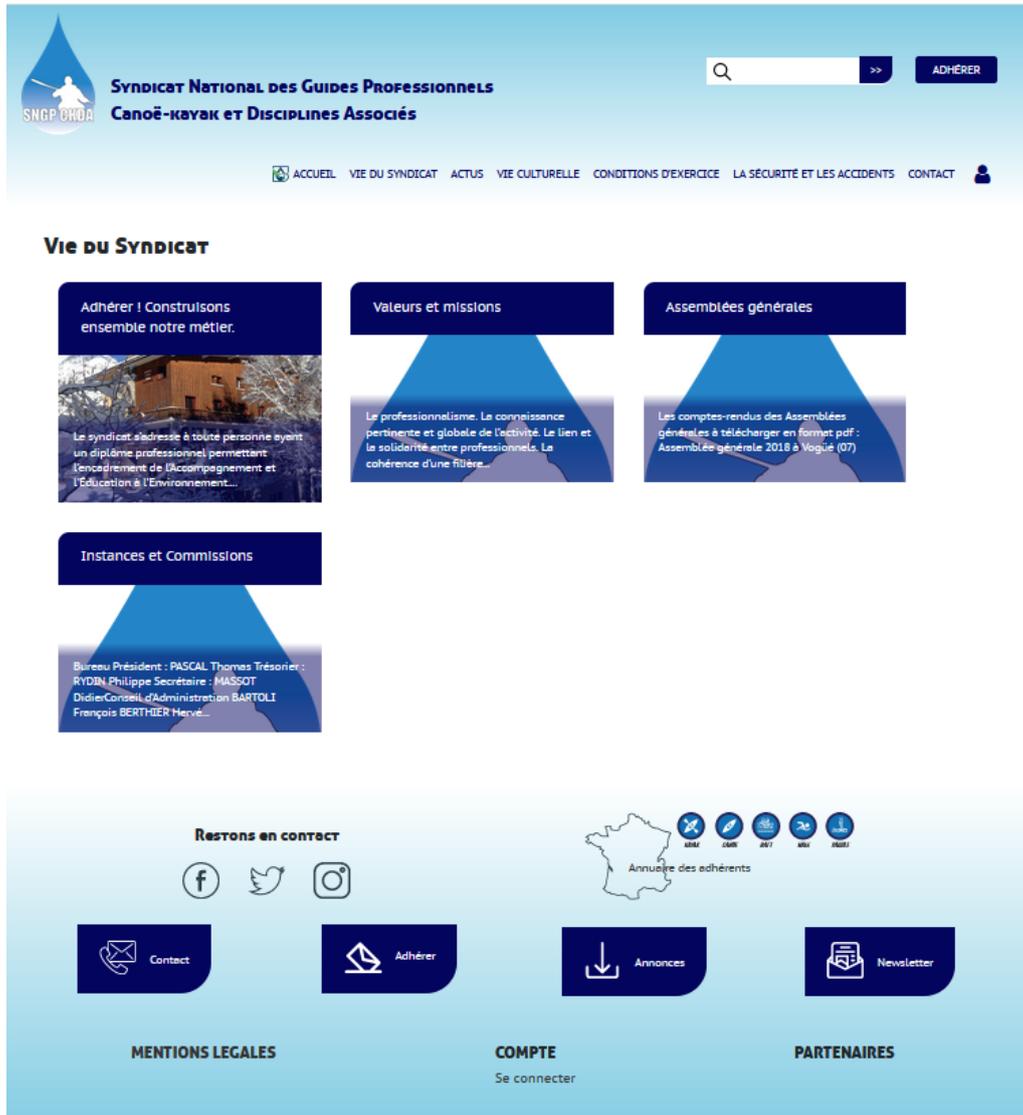
Un site pour vous informer sur le métier, les statuts d'exercice, des News pour vous tenir au courant des dernières évolutions, des dossiers en cours, ou encore pour chercher un adhérent.

Un site pour découvrir le rôle du syndicat, pour permettre à chacun de mieux en comprendre l'origine, de mieux cerner ses convictions, de s'y reconnaître et de garantir des prestations de bonne qualité, avec une éthique commune.

Un site pour vous proposer une assurance en phase avec les risques du métier.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler le secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 16h30.





Syndicat National des Guides Professionnels
Canoe-kayak et Disciplines Associés

ACCUEIL VIE DU SYNDICAT ACTUS VIE CULTURELLE CONDITIONS D'EXERCICE LA SÉCURITÉ ET LES ACCIDENTS CONTACT

Vie du Syndicat

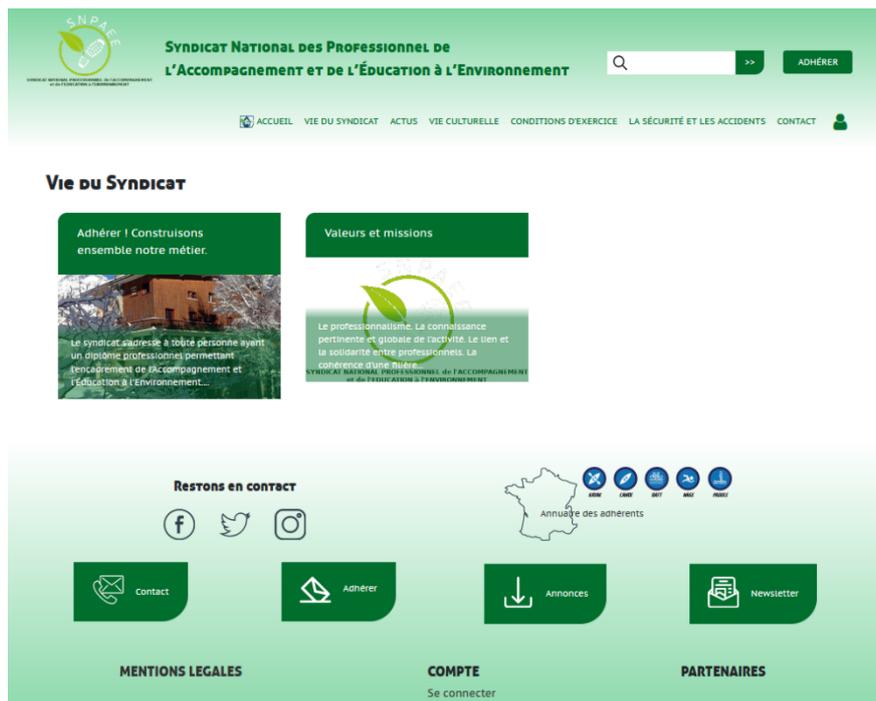
- Adhérer | Construisons ensemble notre métier.**
Le syndicat adresse à toute personne ayant un diplôme professionnel permettant l'exercice de l'accompagnement et l'éducation à l'environnement...
- Valeurs et missions**
Le professionnalisme. La connaissance pertinente et globale de l'activité. Le lien et la solidarité entre professionnels. La cohérence d'une filière.
- Assemblées générales**
Les comptes-rendus des Assemblées générales à télécharger en format pdf : Assemblée générale 2018 à Vogüé (07)
- Instances et Commissions**
Bureau Président : PASCAL Thomas Trésorier : RYDIN Philippe Secrétaire : MASOT Didier Conseil d'Administration BARTOLI François BERTHEER Hervé...

Restons en contact

Annuaire des adhérents

Contact Adhérer Annonces Newsletter

MENTIONS LEGALES COMPTE Se connecter PARTENAIRES



Syndicat National des Professionnel de
L'Accompagnement et de L'Éducation à L'Environnement

ACCUEIL VIE DU SYNDICAT ACTUS VIE CULTURELLE CONDITIONS D'EXERCICE LA SÉCURITÉ ET LES ACCIDENTS CONTACT

Vie du Syndicat

- Adhérer | Construisons ensemble notre métier.**
Le syndicat adresse à toute personne ayant un diplôme professionnel permettant l'exercice de l'accompagnement et l'éducation à l'environnement...
- Valeurs et missions**
Le professionnalisme. La connaissance pertinente et globale de l'activité. Le lien et la solidarité entre professionnels. La cohérence d'une filière.
SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL DE L'ACCOMPAGNEMENT et de L'ÉDUCATION à L'ENVIRONNEMENT

Restons en contact

Annuaire des adhérents

Contact Adhérer Annonces Newsletter

MENTIONS LEGALES COMPTE Se connecter PARTENAIRES



Nouveau nom de domaine, projet logos

Il a été présenté le nouveau nom de domaine ProAPN (ou Pro-APN) qui servira d'adresse de départ pour l'hébergement des 2 syndicats. Le choix et l'achat du nom de domaine s'inscrit dans la suite logique du projet de création de l'association Pro-APN.

Des nouveaux logos ont donc été proposés. Ils n'ont pas fait l'unanimité. Il nous faudrait rassembler plus d'avis et de propositions afin de les faire remonter à Adèle pour qu'elle retravaille dessus.



**Ces logos ne sont pas définitifs, ils n'ont pas été validés*

L'accès aux sites de pratique

Jeudi 03 décembre, 11h



Accès aux rivières et à la mer



Pratiquer et exercer dans le Verdon - Opération Grand Site de France des gorges du Verdon (Alpes de Haute Provence 05). L'accès à la rivière deviendra-t-elle payante, pourrait-elle n'être réservée qu'à une partie des professionnels-les ?

Ici les enjeux tournent autour de l'accès à la rivière ; le SNGP-CKDA est attentif à ce que les droits des pratiquants individuels, licenciés ou non licenciés, soient garantis, pareillement nous sommes également vigilants à ce que tout-e diplômé-e puisse librement exercer son activité sur cette magnifique rivière.

En ce qui concerne l'encadrement professionnel, le PNRV (Parc Naturel Régional du Verdon) travaille à la mise en place de services avec redevance. Dans l'état actuel les propositions en discussion ne sont pas soutenables (tant sur le plan pratico-pratique que sur le plan financier). Le dossier est complexe entre un arrêté préfectoral réglementant la randonnée aquatique dans le couloir Samson, un autre arrêté préfectoral de biotope protégeant un poisson l'Apron menacé de disparition sur tout le bassin du Rhône, une sensibilité locale pas franchement favorable à nos pratiques et un SAGE qui préconise de diminuer la fréquentation. Bref, vous l'avez compris, le débat est intense entre parc, préfecture, département, élus locaux, Commission Locale de l'Eau et pros. A l'instant où nous écrivons ces lignes rien n'est encore arrêté, nous reviendrons vers vous pour plus de détails.



Arrêté Préfectoral dans les Alpes Maritimes (06) d'interdiction temporaire de naviguer sur les 4 cours d'eau impactés par les crues lors de la tempête Alex

À la suite des inondations exceptionnelles dans ce département, cet arrêté a interdit de naviguer sur les 4 grandes rivières des Alpes Maritimes (Roya, Tinée, Vesubie, Var). Une équipe locale, très motivée, a fait un inventaire de tous les tronçons impactés afin de faire remonter un état des lieux vers la préfecture pour qu'elle réouvre les tronçons qui ne posent pas de problèmes ... A suivre



Convention EDF - Haute Vallée de l'Aude (11) – Paiement de l'eau !

Dans l'Aude la situation, sans être exactement identique, rappelle ce qui se passe dans le Verdon. 3 acteurs ; l'EDF, une communauté de commune (CC) et les pros de l'eau-vive. L'EDF, par une convention avec la CC, lâche pendant quelques weekends et les mois de juillet et d'août quelques m³/s d'eau à heure régulière. Jusqu'ici tout va bien. Pour ce service, l'EDF facture en kilowatts/heure perdu le coût à la CC. Cette dernière, par une convention avec quelques pros (pas tous), refacture aux professionnels. L'EDF n'étant pas complètement défrayée de ses frais - elle estime qu'elle est perdante de 90% - demande que les professionnels mettent en valeur ce partenariat (flyers EDF, autocollants EDF sur les casques, places gratuites réservées à l'EDF, manifestations sportives, etc., etc.

Cette affaire débute, nous étudions les pistes pour éviter que l'on ne nous fasse pas payer l'eau. Nous vous tiendrons au courant.



Arrêté préfectoral d'interdiction de la navigation sur le Chalais du 1er décembre au 16 mars (3 mois et demi par an) Morvan (58)

Prévenu par Hervé BERTHIER (Angie le feu de l'eau) cet arrêté a fait l'objet d'un recours conduit avec la FFCK auprès du tribunal administratif de Dijon, recours qui a été perdu en première instance. Nous avons fait appel et nous avons perdu à nouveau. Ici, le motif de notre échec, est fondé sur le fait que nous risquons de toucher le fond de la rivière et que, potentiellement, nos embarcations pourraient porter atteinte aux périodes de frais des salmonidés (la truite). Donc, pour l'instant la navigation est fermée du 1^{er} décembre au 16 mars (3 mois et demi par an !).

Nous sommes en discussion avec la FFCK pour étudier nos chances de faire annuler ce jugement par devant la Cour de cassation. Ce pourvoi a un coût important, là aussi, nous reviendrons vers vous.

 **Arrêté inter préfectoral d'interdiction de la navigation sur la Cure du 1er décembre au 16 mars (3 mois et demi par an) Morvan (58)**

Là aussi c'est Hervé BERTHIER (Angie le feu de l'eau) qui nous a alerté. Cet arrêté a fait l'objet d'un recours conduit avec la FFCK auprès du tribunal administratif de Dijon qui a été perdu en première instance. Nous avons fait appel à la Cour de Lyon et l'interdiction a été levée. Nous pourrions de nouveau naviguer sur cette très belle rivière du Morvan. Merci à Hervé pour sa vigilance !

 **Accès à la mer (situation parc national des calanques, reconnaissance division 240, accès ports)**

Notre correspondant local « Littoral Méditerranéen » nous alerte depuis plusieurs années à propos des difficultés croissantes pour accéder à la mer. Ces freins à l'embarquement existent dans de nombreux sites en méditerranée mais sur tous les littoraux y compris les DOM-TOM.

Pourtant nous avons le droit tout comme les autres utilisateurs d'accéder à la mer, d'évoluer comme nous le faisons depuis toujours, sans porter préjudice à l'environnement, ni aux autres utilisateurs ! Les kayaks de mer sont bien enregistrés dans le droit maritime en Division 240 comme des navires, et, en fonction de leur armement, ils peuvent naviguer jusqu'à 6 miles nautique des côtes.

Nos pratiques sont indéniablement un moyen de mobilité douce mais ce n'est pas forcément la vision des autorités locales !

Le syndicat et le représentant local « Littoral Méditerranéen » ont fait part de ces difficultés auprès de la préfecture maritime. Nous travaillons par le biais d'une enquête (en cours), à mieux identifier vos difficultés afin d'être précis et pertinents pour les relayer vers les autorités.

Ensemble nous cherchons à trouver des solutions afin de pouvoir continuer à exercer nos métiers dans des conditions acceptables. Si nos pratiques professionnelles sont concernées, les pratiques individuelles et associatives le sont tout autant.

Atelier 1

Règles fiscales

Jeudi 03 décembre, 16h



Fiche technique « Concurrence entre Associations et Entreprises » validée par un expert-comptable

A sa lecture nous pouvons noter, que d'autres adhérents-es rencontrent aussi ce type de concurrence. Il est prévu, une future intervention avec un professionnel afin de détailler le sujet et de répondre à nos éventuelles questions.

Cf FICHE TECHNIQUE EN ANNEXE

Atelier 2 :

Animation des syndicats

Jeudi 03 décembre, 17h



Comment optimiser le fonctionnement du syndicat (antenne et représentation locale circulation de l'information) ?

Il a surtout été question du manque de présence des syndicats sur les réseaux sociaux. Les opinions sont partagées, il est demandé que cet axe soit développé en 2021 par Fanny.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en tant que nouveaux correspondants, Thomas LEGEAY pour les Hautes Pyrénées, Romuald VIALE pour le littoral Méditerranéen et Stéphane BROUTE pour la Haute-Savoie.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux correspondants-es locaux donc n'hésitez pas à venir vers nous !

Les votes

Vendredi 04 décembre



Vote pour l'adhésion 2021 au même tarif que 2020 (167 €)
Approuvé à l'unanimité



Vote pour l'adhésion ½ tarif après le 31-08 (comme la réduction de fin d'année de la cotisation assurance déjà en place)
Approuvé à l'unanimité



Vote pour l'adhésion ½ tarif pour la 1^{ère} année d'exercice salarié ou indépendant (personne n'ayant jamais exercé)
Approuvé à l'unanimité à titre expérimental pour 2021



Vote pour donner mandat pour un recours contre les CQP

Approuvé 12 votants (10 pour et 2 abstentions)



Vote pour valider l'exploration du TP

Approuvé à l'unanimité



Vote pour valider la création de l'association Pro-APN

Approuvé à l'unanimité



Vote pour les élections SNGP-CKDA

Sont en fin de mandat et ne sont pas adhérents en 2021 :

- Mathieu VEYSSIERE
- Maixent DE LANGAVANT

Sont en fin de mandat et se représentent :

- Thomas PASCAL Président
- François BARTOLI Membre du CA (Corse)
- Alain CHAMPETIER Membre du CA (Ardèche)
- MAGNANI Ugo Membre du CA

Elus à l'unanimité

Se présentent au CA

- Stéphane BROUTE correspondant Verdon en soutien de Maxime RAULT
- Thomas LEGEAY correspondant Hautes Pyrénées
- Romuald VIALE correspondant Littoral Méditerranéen en soutien de Jérémie METZGER

Elus à l'unanimité



Vote pour les élections SNP AEE

Béatrice BESSON est démissionnaire de son poste de présidente. Se présente à la présidence en intérimaire

- Manon LUNEAU

Elue à l'unanimité

Se présente au CA

- Kellie POURE
- Patricia AZNAR

Elues à l'unanimité

L'AG est clôturée à 18h.

Avec les contributions actives de Béatrice BESSON, Manon LUNEAU et Thomas PASCAL.

Didier MASSOT, secrétaire du SNGP-CKDA

Fanny FERNANDEZ, Coordinatrice

Fait à saint Jean du Gard, le 1^{er} avril 2020

Annexes Spéciale DOM-TOM

Mardi 01 décembre, 14h



Etaient présents

Rémy VIELGOSIK, Pascal PROUST, Pierrick SEPTEMBRE, Hervé BERTHIER, Thomas PASCAL (président), Didier MASSOT (secrétaire), Fanny FERNANDEZ (coordinatrice).

Petit tour de table

Thomas ouvre la réunion et propose de faire un tour de présentation afin de mieux connaître les activités de chacun, il rappelle qu'il y a 20 adhérents se répartissant entre la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion. 3 personnes des DOM-TOM sont présentes ;

- Pascal PROUST de « YALODE KAYAK CANYON, » propose de la rando aqua et du bivouac en Guadeloupe (mer des Caraïbes).
- Rémy WIEKLGOSIK a commencé à travailler en 1995 dans tous les coins de France, Espagne et Italie, est installé depuis 2010 à la Réunion (océan Indien). Il a repris depuis 3 ans la société d'Hervé PIAU « RAFTING REUNION », il travaille en canyon aquatique sur la rivière des Roches et en raft, canot raft et airboat sur la rivière des Marsouins à peu près toute l'année.
- Pierrick SEPTEMBRE, travaille également depuis 2011 à la Réunion en rando aquatique, rafting et kayak. Céiste à la base, il a exercé en Dordogne et dans les Pyrénées, après avoir passé l'IRF il a travaillé à l'étranger en Amérique latine, Norvège et Sri Lanka. A collaboré un temps localement avec la FFCK mais s'en est retiré aujourd'hui. Il gère la société « RUN AVENTURES ».
- Hervé BERTHIER, issu de la compétition en canoë, assiste à cette visio car il a travaillé en Guadeloupe, aujourd'hui il gère une entreprise dans le Morvan « ANGIE LE FEU DE L'EAU ».

Les échanges

Conseiller technique DOM-TOM

Pierrick soulève la difficulté avec un seul et unique conseiller technique en charge de la gestion de tous les outre-mers alors que les réalités de ces territoires sont très diverses, variées et réparties aux 4 coins du monde.



Le bulletin d'adhésion

Thomas PASCAL demande si la publication du bulletin d'adhésion au 1^{er} janvier pose problème. Pour les présents cela n'a pas d'incidence à partir du moment où il est disponible à la bonne date.



Le rôle du ou de la correspondante locale

Le rôle du ou de la correspondante locale est d'être la courroie de transmission entre le local et le national.

Pierrick dit qu'il y a un dialogue entre les moniteurs sur la Réunion mais que si la voix du syndicat était portée ici, cela apporterait un plus. Rémy confirme que cela ajouterait un poids un peu plus « national » lors des échanges avec les autorités (EDF, préfecture, instances du tourisme, autres groupements locaux).

Pour Pascal à la Guadeloupe il pense que ce n'est pas envisageable de mettre en place un correspondant local dans la mesure où les relations avec les autres professionnels restent assez tendues et se retrouver avec d'autres personnes paraît compliqué dans l'état actuel. Pascal a créé la compagnie des guides nature de Guadeloupe, c'est super intéressant mais les origines et les pratiques diverses (plongée, rando volcan) ne simplifient pas les relations.

Pierrick dit qu'à la Réunion ce n'est pas tout rose non plus mais, d'avoir une personne qui fasse le lien avec la métropole, c'est quand même important.

Hervé pense qu'il faut dépasser les problèmes relationnels et défendre les droits pour tous, l'intérêt général en état clair vis-à-vis de soi-même.

Didier rappelle que pour le syndicat avoir un représentant local c'est très important car, plutôt que de poser une question à 400 personnes, en général sans réponse, on préfère s'adresser aux représentants locaux qui feront ou qui ne feront pas suivre en fonction du contexte et de l'enjeu.

Rémy verrait bien la création de groupe WhatsApp afin d'avoir des réponses plus rapides car aujourd'hui les infos arrivent par le mobile avant l'ordinateur. Ce printemps en plein COVID, quand le syndicat envoyait des informations, il les avait déjà eues par ailleurs.

Pascal témoigne que les réponses officielles ne sont pas faciles à obtenir et que, bien souvent, elles circulent par d'autres canaux.

Didier rappelle que le service adhésion, assurances et de gestion des accidents a été professionnalisé il y a quelque année et fonctionne bien aujourd'hui. Maintenant le recrutement de Fanny vise à répondre à d'autres besoins notamment une meilleure circulation des informations, c'est une des missions phare de sa fiche de poste.



Les diplômes pouvant encadrer le CKDA

Pascal soulève la question des diplômes pouvant encadrer le kayak, il a découvert qu'aujourd'hui il y avait 37 diplômes pouvant encadrer des activités CKDA. Effectivement un BP voile ou un BP APT peut, dans certaines limites, encadrer.

Pierrick témoigne qu'il a employé des DEUG et des licences STAPS mais il fait observer qu'il est noté sur ces diplômes que « le titulaire doit être capable de justifier du niveau technique requis ».

Thomas précise que le syndicat suit de très près la réglementation des diplômes et confirme que le syndicat accueille des DEUG ou des licences STAPS mais que l'on ne peut pas vérifier le niveau technique. Dans ce cas de figure, c'est toujours à l'employeur de vérifier.

Thomas rappelle que le syndicat a beaucoup bataillé pour garder la randonnée aquatique dans nos prérogatives, nous sommes même allés en Conseil d'Etat pour cela et il est satisfait de voir que ce combat, mené en métropole, a permis de garder cette prérogative même si la FFME (et le trio à cordes) peuvent facilement surcoter un parcours en V2 et exclure tous les diplômés CKDA.

Didier précise que l'époque où les fédérations ne s'occupaient que des activités clubs bénévolat il existe un contexte très concurrentiel entre les diplômés du ministère de sports avec ceux de l'université et ceux des branches professionnelles. Désormais les fédérations ont investi les diplômes de branche car c'est un enjeu de développement .

Enjeu financier par la vente de diplômes professionnels permettant de travailler bénéficiant des financements de la formation professionnelle et enjeu économique en permettant à ses clubs d'investir avec des diplômés dont les financements de la formation professionnelle par la formation et par l'entrée , dans notre domaine. Dans ce dernier cas il s'agit aussi d'une ressource économique pour la fédération ().

La FFCK après avoir porté un 2 CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) Canoë-Kayak encadrement en classe 2 passage 3 isolé et en mer force 3 vient d'annoncer la création d'un CQP Raft et Nage en eau-vive.

Pascal découvre, avec étonnement, qu'un STAPS a bien le droit d'encadrer même s'il a très peu, voire pas du tout, de compétences.

Le syndicat déplore ces situations mais reconnaît cet état de fait et refuse formellement de faire la police en lieu et place de l'Etat.

Pierrick dit avoir passé un diplôme international l'IRF qui est d'un excellent niveau et qui, pourtant, n'a pas le droit d'exercer en France. Il constate par ailleurs une incohérence dans la filière des diplôme CKDA

L'accidentologie en randonnée aquatique et en canyon

Pierrick rappelle qu'à la Réunion 100% des morts sur la rivière des Roches étaient avec des guides de canyon et que l'essentiel des accidents mortels en canyon sont en milieu aquatique.

La fréquentation des sites

Pascal PROUST évoque les impacts de la fréquentation en Guadeloupe où il y a une très importante population de vacanciers.

De son côté pour Pierrick et Rémy l'île de la Réunion n'est pas concernée par un tourisme de masse.

EPI

Les adhérents d'outre-mer soulignent tous la difficulté d'importer du matériel.

Accès aux sites

A la Réunion il existe des problèmes de communication avec EDF qui gère les barrages. Les professionnels n'ont pas de visibilité sur le niveau d'eau.

Préservation des sites à la Réunion

5 ou 6 sites ont disparu et/ou ont été privatisés.

La crise requin

Pierrick évoque la crise requin qui limite ou interdit les pratiques en mer (kayak mer, paddle et kayak surf). Heureusement qu'il y a des rivières à la Réunion mais cette crise porte un rude coup aux activités CKDA.

Election correspondant local DOM-TOM

Afin de créer et consolider le lien avec l'outre-mer, il est indispensable que le syndicat puisse y avoir des correspondants locaux. Le rôle d'un ou d'une correspondante locale est de faire le lien entre le national et le local, de faire circuler l'info dans les 2 sens.

Rémi WIELGOSIK a été élu lors de la réunion spécial DOM-TOM le 05 janvier.

Fiche Technique

Concurrence associations et entreprises

A la différence d'une entreprise, l'association qui mène une activité commerciale, de manière régulière ou occasionnelle, peut être exonérée des impôts dits commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés et contribution économique territoriale) dans des limites définies par la loi.

En général ce n'est pas l'association qui se plaint de la concurrence des entreprises mais les entreprises qui estiment subir une concurrence déloyale de la part d'association.

Nous étudierons ici les critères à prendre pour évaluer si une association est en situation d'être fiscalisée.



Sa gestion est-elle désintéressée ?

La loi du 1^{er} juillet 1901, en posant le principe de la liberté d'association, définit l'association comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Cette définition signifie que la démarche de ces personnes doit être désintéressée et que l'organisme n'est pas guidé par la recherche du profit.

La gestion d'une association est dite « désintéressée » lorsque sont remplies les conditions posées par **L'ARTICLE 261-7-1-D DU CODE GENERAL DES IMPOTS**, qui prévoit que :

- 1. L'association doit, en principe, être gérée et administrée à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personne interposée, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation ;**
- 2. L'association ne doit procéder à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice, sous quelque forme que ce soit ;**
- 3. Les membres de l'association et leurs ayants droit ne doivent pas pouvoir être déclarés tributaires d'une part quelconque de l'actif, sous réserve du droit de reprise des apports.**

La disposition visée au 1. ci-dessus a fait l'objet d'aménagements successifs, afin d'autoriser les associations à rémunérer leurs dirigeants sans remise en cause du caractère désintéressé de leur gestion, la notion de « dirigeant » s'appliquant aux membres du conseil d'administration ou de l'organe délibérant qui en tient lieu, mais visant aussi les dirigeants de fait de l'association.



Son activité lucrative concurrence-t-elle le secteur commercial ?

Lorsque sa gestion est désintéressée et que son activité lucrative concurrence le secteur commercial, elle peut toutefois être exonérée si elle n'exerce pas son activité dans des conditions comparables à celles d'une entreprise commerciale.

Elle peut également être exonérée des impôts commerciaux si elle remplit les 3 conditions suivantes :

- 1. Activités non lucratives prédominantes ;**
- 2. Gestion désintéressée ;**
- 3. Activité lucrative accessoire : montant des recettes d'exploitation encaissées au cours de l'année civile pour cette activité ne dépassant pas 72 000 € (au 1er janvier 2020 - article 51 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020).**

Pour être exonérée d'impôts commerciaux, l'association dont la gestion est désintéressée ne doit pas concurrencer le secteur marchand.



L'association concurrence-t-elle une entreprise ?

1. Oui si elle exerce son activité dans des conditions similaires à celles de l'entreprise.
2. Oui si le public peut en conséquence s'adresser indifféremment à elle ou à l'entreprise pour obtenir le produit ou la prestation concernée.

Pour déterminer si l'association exerce ou non son activité dans des conditions similaires à celle d'une entreprise, il faut examiner successivement **4 CRITERES SELON LA METHODE DITE DES 4 P** :

- A. Le **PRODUIT** proposé par l'association, c'est-à-dire les différentes activités qui lui procurent des recettes ;
- B. Le **PUBLIC** visé ;
- C. Les **PRIX** pratiqués ;
- D. Les opérations de communication (**PUBLICITE**) réalisées.

Ces critères n'ont pas tous la même importance. L'énumération ci-dessus les classe par ordre d'importance décroissante. Par exemple, le critère de publicité ne peut pas permettre à lui seul de conclure qu'une association concurrence le secteur privé.

L'association est considérée comme non concurrente du secteur marchand, si les 4 conditions suivantes sont réunies :

- A. Son activité doit viser à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou qui l'est de façon peu satisfaisante (produit).
- B. Son activité doit s'adresser principalement à des personnes justifiant l'attribution d'avantages particuliers au vu de leur situation économique et sociale (chômeurs, personnes handicapées, etc.) (public).
- C. Elle doit pratiquer des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués par le secteur marchand pour des services ou des produits similaires. Cette condition peut être remplie lorsque l'association pratique des tarifs modulés en fonction de la situation des clients (prix).
- D. Les informations qu'elle diffuse auprès du public sur ses prestations ne doivent pas s'apparenter à de la publicité commerciale. L'information se distingue de la publicité en ce que le contenu des messages diffusés et le support utilisé sont sélectionnés pour tenir compte du public particulier auquel s'adresse l'activité non lucrative (publicité).

En outre, l'association doit utiliser ses excédents pour faire face à des besoins ultérieurs ou à des projets entrant dans le champ de son objet non lucratif. Cela signifie que l'association ne peut pas distribuer, ni placer ses excédents financiers.

Si l'association ne respecte pas tous ces points et que vous cherchiez à vous en assurer il faut demander le rescrit fiscal. Dans ce cas où effectivement elle serait en concurrence directe avec le secteur marchand elle sera alors considérée comme une association à but lucratif et sera fiscalisée comme une entreprise).

SOURCES :

[Conditions d'imposition des activités lucratives d'une association \(Service-public.fr\)](https://www.service-public.fr)

[L'exception : l'assujettissement aux impôts commerciaux \(Association.gouv.fr\)](https://www.association.gouv.fr)

[Exonération de certains impôts \(impots.gouv.fr\)](https://www.impots.gouv.fr)